peut s'appeler *réunion des députés du Nord*, les représentants républicains ayant eu grand soin d'éliminer de cette délibération leurs collègues conservateurs. Ces messieurs voudraient sans doute faire croire qu'il faut être opportunistes pour avoir le monopole des intérêts du département et savoir les comprendre.

MORT DE M. LE SÉNATEUR DEVAUX. — On annonce la mort de M. Devaux, Sénateur du Pas-de-Calais.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 24 JANVIER. — Arthur Vandenbossche, rue de Tourcoing, cour Flipo, 13. — Zulma Mestdagh, rue de la Lys, 20. — Oscar Dely, rue de la Conférence, cour du Lion du Désert. — Alice Bastin, rue de Rohan, 30. — Hélène Pouille, rue des Fossés, 16. — Honorine Vancoteghem, rue Berthard, 92. — Marie Hus, boulevard d'Halluin, maisons Lampe. — Marie Gendin, rue de la Redoute. — Victor Selosse, rue du Luxembourg, 12. — Louis Vandevelde, rue de l'Epeule, cour Dhalluin, 3. — Léonie Dursin, rue St-Laurent, 7.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 24 JANVIER. — Gustave Becquart, 27 ans, tourneur en bois, rue St-Pierre, 30. — Emile Boillot, 60 ans, courtier, rue du Moulin, 57. — Alexandrine Dupire, 44 ans, soigneuse, boulevard de Strasbourg, cour Candelier, 5. — Désiré Catteau, 1 an, rue Drouot, 24. — Marie Leconte, 3 mois, rue de l'Epeule, cour Dhalluin, 7. — Marie Vandenbeughe, 61 ans, ménagère, rue Pellart, fort Mulhen. — Théophile Vanhaelter, 3 ans, rue des Fossés, 74. — Edouard Verrouystraete, 47 ans, cabaretier, dans le canal, près du pont du Cimetière.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille BECQUART-SOREL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Gustave-Jules BECQUART, décédé subitement à Roubaix, le 24 janvier 1884 dans sa 28e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 27 courant, à 8 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui seront lieu le lundi 28 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint Pierre, 30.

Les amis et connaissances de la famille BOILLOT-HAZARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile BOILLOT, veuf de Dame Sophie HAZARD, décédé à Roubaix, le 24 janvier 1884, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 27 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 57.

Les amis et connaissances de la famille CATTEAU-DELADERRIÈRE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Désiré-Louis-Joseph CATTEAU, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1884, à l'âge de 17 mois, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 27 dudit mois, à 3 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Drouet, 24.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église Saint Martin, à Roubaix, le mardi 29 janvier 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme Monsieur Louis MOTTE-BOSSUT, Chevalier de la Légion d'Honneur, membre de la Chambre de Commerce et ancien adjoint au Maire Roubaix, décédé à Lannoy, le 29 décembre 1883, dans sa soixante-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'obit que la Conférence de Saint-Vincent de Paul fera célébrer le mercredi 30 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 28 janvier 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste-François-Joseph D'HALLUIN, époux de Dame Julie LELEU, décédé à Roubaix, le 31 janvier 1883, dans sa soixante septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 28 janvier 1884, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Pierr -François-Joseph DUTHOIT, veuf de Dame Adelaïde-Aimée-Joseph HOLBECQ, décédé à Roubaix, le 25 décembre 1883, dans sa 60e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'obit que la Conférence de Saint Vincent de Paul fera célébrer le mardi 29 courant, à 8 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 29 janvier 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Alexandrine VANDENBILETTE, veuve de Monsieur Augustin Edonard SOETE, décédée à Roubaix, le 22 janvier 1883, dans sa 74e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 28 janvier 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Edouard-Auguste-Joseph DAULMÉRIE, ferblantier zingueur, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1883, à l'âge de 33 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 30 janvier 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie BRICQUET, épouse de Monsieur Louis BURNEL, décédée à Roubaix, le 25 décembre 1883, à l'âge de quarante et un ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, d'Esquermes, le lundi 4 février 1884, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Jean-Baptiste BUISINE, décédé à Esquermes, le 16 juillet 1868, à l'âge de 68 ans, et de Dame Pauline DUPRIEZ, son épouse, décédée à Esquermes, le 5 février 1883, à l'âge de 73 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

TOURNAI, le 26 janvier. — Un épouvantable accident est arrivé hier, dans une carrière faisant partie de l'exploitation de M. Dumont.

Un ouvrier a été pris entre des wagons chargés de pierres; mais quand il fut dégagé on ne vit plus qu'un cadavre informe affreusement broyé.

— Un journalier de Tournai, le sieur Samain, a commis aux Ponts-de-France, une tentative d'assassinat sur une jeune fille de vingt ans.

La victime a reçu 2 balles de révolver à la tête.

Le meurtrier est arrêté.

— On lit dans le *Figaro* :

« Le baron Daelman, conseiller de la légation belge à Saint-Pétersbourg, vient d'être nommé ministre à Mexico.

» Cette nouvelle ne peut manquer d'intéresser nombre de membres de notre société, le nouveau ministre ayant été longtemps attaché à la légation de Paris, où il a laissé les meilleurs souvenirs.

» Le baron Daelman, qui, au moment de la guerre, occupait le poste de Munich, a été fait officier de la Légion d'honneur pour le dévouement qu'il a montré envers les prisonniers français et les malades internés en Bavière. »

BRUXELLES. — M. Vandenpeereboom a, dans la séance de jeudi, signalé quelques-uns des arrêtés qui portent la signature du ministre de la justice et qui caractérisent la politique du gouvernement actuel.

En matière de fondations de messes, par exemple, M. Bara s'attribue le droit de statuer souverainement sur le nombre des messes qui doivent être dites pour le repos de l'âme d'un défunt. Un testament contient-il une disposition en faveur d'une école libre, notre gracieux ministre attribue sans hésitation ce legs à l'enseignement officiel. C'est ainsi qu'on respecte la volonté des testateurs !

Un conseil de fabrique qui a un excédant de recettes de 3,000 fr. se permet-il d'augmenter de 80 fr. le traitement de l'organiste, vite un arrêté de cas-nul pour réprimer cet épouvantable abus ! Et que de démarches, d'avis et de correspondances pour fixer le sort d'une pauvre cloche fêlée, qui doit être refondue ? Quant aux arrêts de la justice on les respecte, on les porte à la connaissance de toutes les autorités, on en fait des circulaires, s'ils sont favorables aux idées du gouvernement ; dans le cas contraire, on les enterre — fort peu civilement ! — dans un carton et l'on agit absolument comme s'ils n'existaient pas. Cela s'est vu tout récemment encore à propos d'un arrêt de la cour de cassation. Cette cour ayant tranché une question concernant les bourses d'études dans un sens opposé aux désirs de M. Bara, l'administration n'a tenu aucun compte de cette décision.

M. Bara a répondu brièvement au député de Courtrai.

FAITS DIVERS

— LA TEMPÊTE D'AVANT-HIER EN ANGLETERRE. — La tempête qui a sévi dans la nuit et la journée d'avant-hier sur nos côtes a aussi exercé ces ravages en Angleterre. Dans un grand nombre de districts, les toitures ont été enlevées par la force du vent, des maisons se sont écroulées et des personnes ont péri par la tourmente. A Little-Leaton, dans le Derbyshire, trois enfants qui jouaient près d'une rivière ont été noyés. A Bury, la cheminée d'une fabrique s'est écroulée et a écrasé trois femmes sous ses débris. Dans les ports et sur les côtes la tempête a sévi avec une violence extraordinaire. Dans le port de Plymouth, trois marins, qui étaient occupés à amarrer un vaisseau, ont été noyés. Un semblable accident est également arrivé dans les îles Shetland.

UN TRAPPISTE COUSIN DE M. J. FERRY. — On lit dans le *Figaro* :

« On a découvert dernièrement, parmi les victimes de la Terreur à Lyon, un jésuite originaire de Montauban, le R. P. Charles-Dominique Ferry, fixé depuis quelque temps à Vesoul et guillotiné le 22 février 1794. C'était le grand-oncle de l'auteur de l'article 7.

» Ce qu'on aurait pu dire, c'est qu'il existe encore aujourd'hui à l'abbaye de Bellefontaine, près Cholet, un trappiste qui est le propre cousin de M. Jules Ferry. Ce religieux porte le nom de : « Frère Marie-Robert ». Il a publié, l'année dernière, sous le pseudonyme de Hippolyte Vérité, un fort intéressant livre sur *Cîteaux, la Trappe de Bellefontaine*, où la vérité n'est pas ménagée aux expulseurs, à leurs instigateurs et à leurs complices.

UN FAUSSAIRE. — Le hasard, ce grand policier, vient de faire mettre la main sur un habile filou dont les agissements, si on n'y eût mis bon ordre assez tôt, auraient pu jeter la perturbation dans le marché financier.

Dessaune, jeune homme de vingt-quatre ans, ancien groom du Crédit général français, passé tour-à-tour dans divers établissements financiers, y compris celui que dirigeait le fameux Lepelletier, et, dernièrement employé à la Banque franco-belge, avait remarqué que les obligations libérées du canal de Panama ne différaient des actions non libérées que par l'apposition d'une simple griffe portant ces mots : « Titre libéré de 225 fr. » Il fit faire un tampon identique, ainsi qu'un autre pour oblitérer le timbre de quittance, fit acheter pour son compte un nombre considérable d'obligations non libérées, les libéra lui-même et les fit mettre en vente par divers intermédiaires.

Ses précautions étaient bien prises; il se donna dans ses lettres d'ordre de Bourse un faux domicile et un faux nom, s'appelant tantôt de Terrey à Versailles, et se faisait expédier le produit de la vente des titres faussement libérées à l'adresse d'un hôtel de ces localités, s'arrangeant de façon à ce que la lettre chargée lui arrivât toujours un dimanche, jour où il pouvait s'absenter de Paris sans donner l'éveil au personnel de son bureau.

Avant-hier, un coulissier, M. Jamin, qui avait fait des affaires pour le compte du faux M. de Gagny à Saint-Germain, se trouvant chez un autre coulissier, M. Delaurier, qui faisait également des affaires pour le faux M. de Terrey à Versailles, remarqua sur le bureau de son ami une lettre identiquement semblable à celle qu'il recevait lui-même de son client.

— Tu fais donc des affaires avec M. de Gagny de Saint-Germain ? demanda-t-il à son ami.

— Mais c'est de M. de Terrey, de Versailles.

Cet incident donne l'éveil aux deux coulissiers qui, séance tenante, vont au domicile de leur client à Paris, et le surprennent au lit.

Dessaune protesta de sa parfaite honorabilité, mais sans réussir à convaincre ses deux visiteurs. Il offrit de les conduire chez son père, qui leur répondrait de lui; il avait pris, disait-il, toutes ses précautions pour cacher ses opérations financières à sa famille. On accepta l'offre et on se mit en route. Mais Dessaune, qui n'a plus ni père ni mère, fut obligé, après une promenade de quelques instants, d'avouer sa faute.

On le livra immédiatement aux gardiens de la paix.

Les détournements commis par Dessaune paraissent ne pas dépasser la somme de 80 à 90,000 francs; mais si le hasard n'eût mis fin à son exploitation, il aurait pu, sans être découvert, sans même qu'on se fût aperçu de la falsification avant le mois d'octobre prochain, jeter le discrédit sur les titres du Panama. Quatre cents titres seulement ont été falsifiés, mais une faible partie a été mise en circulation.

— Un groupe de dames viennoises vient de faire hommage à Madame la Comtesse de Chambord d'un tableau entouré d'un très riche cadre en bois sculpé, et portant les initiales, la couronne royale et la date de la mort du roi Henri V.

Ce tableau représente l'église de Castagnovizza où reposent, comme on sait, les corps des derniers membres de la famille des Bourbons de France.

— On mande de Floridsdorf (Autriche), que le détective Bloech, qui se rendait de sa demeure au commissariat de police, a été tué, ce matin, d'un coup de revolver par un individu paraissant appartenir à la classe ouvrière.

Les passants ont arrêté le meurtrier, qui cherchait à s'enfuir, et l'on conduit au commissariat. On a trouvé sur le meurtrier, qui refuse de fournir des renseignements sur son compte, une bombe remplie de dynamite, un revolver et un poignard empoisonné.

— Un épouvantable assassinat a été commis près de Langogne, sur une jeune femme mariée depuis deux mois seulement.

Le cadavre de la victime a été criblé de coups de pierre; la tête n'est qu'une masse informe de chairs hachées et c'est difficilement qu'il a été possible d'en constater l'identité.

Le meurtrier, qui n'est autre que le mari de cette malheureuse femme, est entre les mains de la justice. Ses aveux sont complets. D'après la rumeur publique, il n'aurait obéi, dans la perpétration préméditée de son crime, qu'à de sordides instincts d'avarice et d'intérêt.

LE DRAME DE GIOLA. — Voici le récit de ce drame épouvantable qui a profondément ému la population de Giola del Cole, près Naples.

Une jeune fille appartenant à une famille de cultivateurs voulait se marier avec un jeune homme du même âge qu'elle, mais son père ne voulait pas permettre qu'elle l'épousât.

L'autre soir, cette jeune fille revêtit les habits de son frère et, sans être vue ou reconnue, elle alla à Giola. Sa famille demeurait à la campagne, à plusieurs kilomètres de distance de la ville. Là, elle réussit à se procurer une serpe, et, vers minuit, elle était de retour à la maison de son père. Celui-ci, qui dormait se réveilla au bruit qu'elle fit en ouvrant la porte. Il se leva et courut voir qui c'était. Elle se précipita alors sur son père et lui fit onze blessures avec la serpe. Mais le père, homme robuste, finit par s'emparer de l'arme qu'il tourna contre sa fille qu'il n'avait pas reconnue et qu'il croyait être un malfaiteur. Il la tua en la frappant de vingt-sept coups.

La lutte avait eu lieu dans l'obscurité. Lorsqu'on apporta de la lumière, on reconnut le cadavre de la jeune fille sous les habits de son frère.

Les blessures du père ne sont pas mortelles. On ne l'a pas arrêté.

L'autorité judiciaire instruit le procès.

— On adresse de Forges-les-Eaux au *Nouvelliste de Rouen* des renseignements intéressants sur la lutte des deux candidats républicains, MM. Thiessé et Bochet, à l'élection du conseil général. Les deux candidats se sont livrés, paraît-il, à un luxe inusité, invraisemblable, d'affiches, de placards, de circulaires de toute forme et de toute couleur. Pas une maison, pas un arbre du canton qui ne soient décorés d'une affiche quelconque, les unes signées des candidats, les autres d'un groupe d'électeurs. M. J. Thiessé a imaginé de faire intervenir en sa faveur une haute influence. On peut lire dans le canton de Forges l'affiche suivante, dont nous respectons scrupuleusement le texte et dont nous avons essayé de reproduire la physionomie avec la plus grande exactitude :

ÉLECTEURS,

Il y a deux politiques :

La première sème la division et la discorde, prépare des troubles à l'intérieur et des difficultées *(sics)* au dehors, c'est la politique de M. Brochet. — La seconde est une politique de progrès, de concorde et de paix, politique de M. Thiessé.

ELECTEURS,

Si vous avez souci de vos intérêts les plus chers,

Si vous voulez la paix,

Votez pour M. Thiessé, qui, depuis seize ans, défend vos intérêts et a toujours soutenu sans défaillance la politique vraiment nationale qui est celle du gouvernement de l'illustre Président de la République.

JULES GRÉVY.

Gournay-en-Bray. — Imp. de HARDY,
5, rue Notre-Dame.

Ce petit document, qui visait à faire croire que M. Grévy avait réellement écrit à M. Thiessé, méritait en effet de passer à la postérité. Il nous paraît de nature à édifier le public sur les procédés électoraux aujourd'hui en usage dans le parti radical.

Un Père sauvé par sa Fille

Poissy, (Seine-et-Oise) 8 décembre 1883.

Depuis six mois je souffrais de maux d'estomac intolérables, vomissant le peu d'aliments que je m'efforçais de prendre; des douleurs par tout le corps, dans les reins et le bas-ventre principalement. La tête lourde, toujours triste, des renvois sans cesse, plus de repos la nuit. Enfin, j'étais désespéré, car déjà j'avais essayé de tout, même des remèdes les plus à la mode. Quand ma fille qui habite le Havre, vint me voir, elle m'apporta de vos bonnes dragées Sainte-Lucie; quoique bien décidé à ne plus rien faire, je cédais aux prières de ma fille et j'en pris une pendant quelques jours. O miracle ! au bout de quatre jours, je me trouvais mieux, je continuais et aujourd'hui je viens vous dire que je suis guéri, mais bien guéri. Merci M. Huyen, merci mille fois, en me rendant la santé, vous avez ramené la joie dans toute ma famille. Veuillez m'expédier 4 boîtes de dragées Sainte-Lucie à 1 fr. 50 et publiez ma lettre, je vous en prie, vous rendrez service à bien des gens qui souffrent.

CAMPION, officier en retraite.

Dépôt chez M. Coille, pharm., Grande-Place, Roubaix. 9449—29790

Une vérité confirmée. — Il n'y a qu'un seul remède réellement efficace contre la constipation, le manque d'appétit, les aigreurs d'estomac, les vices du sang : ce sont les Pilules Suisses; un essai vous le prouvera. Dans toutes les Pharmacies au prix de 1 fr. 50. 29584

VARIÉTÉ

ROYAL CONDÉ

UN CAMPEMENT EN 1780

PAR JACQUES ROZIER

Du reste, ma responsabilité est couverte par la régularité du du conseil de guerre ; le délit, la procédure, l'arrêt, la condition de grâce rendue publique sur la demande des parties... Ma foi, arrive que plante, je tiens plus à ce qu'on respecte mes ordres qu'à respecter la peau d'un de ces deux misérables manants. La faute est avérée, elle entraîne mort d'homme. Le crime est patent, inscrit au code militaire avec la peine qui le sanctionne. Il est de notre devoir d'appliquer cette peine.

— Comme officier d'un régiment du roi de France, — dit le colonel en levant son tricorne. — je ne puis vous blâmer, monsieur le major. Votre argument est logique, dans le droit militaire, et ne souffre point de réplique, qu'il en soit donc fait comme bon vous semblera ! Mais laissez-moi vous dire que je ne m'en irai pas le cœur gai, la conscience en repos. Il se passe ici, derrière la toile, quelque chose qui n'est pas net... Cela me déplaît ! Je n'ai pas envie de vous demander une confidence, chevalier, mais je devine un mystère. Songez-y, vous êtes gentilhomme, monsieur de Lamballerie, agissez comme comme tel.

En disant ces mots d'un ton moitié leste, moitié mécontent, le colonel enfonçait son chapeau, assujettissait ses éperons, tout en regardant en dessous son interlocuteur. Après un court silence, il continua :

— Quand je ne vois pas clair dans une affaire, j'ai l'habitude de chercher s'il n'y a pas une femme en jeu. J'ai cherché... j'ai trouvé, chevalier ; la femme est là, auprès de vous ; elle pleure d'avance la mort d'un beau fiancé, qui paiera cher le dangereux bonheur de vous avoir été préféré. Le hasard le moins prévu envoie sur sa route un sublime fou dont la grandeur d'âme va les sauver... Mais la jeune soldat n'acceptera pas, ce serait trop de couardise ! En tout cas, il restera sur vous la tache honteuse d'une basse vengeance ou d'une barbarie inutile.

Le major, les poings crispés, regardait la terre tout en grinçant des dents.

— Ma foi, chevalier, — dit à son tour de Breuil, je me flattais de l'espoir que, le premier moment d'humeur passé, vous feriez grâce ; voilà pourquoi j'ai aidé à gagner du temps. Je ne vous connaissais pas, monsieur de Lamballerie ! maintenant, veuillez m'écouter et vous rappeler que ni moi ni mon épée n'aimons les situations fausses. Vous êtes le maître ici, je n'ai pas à vous indiquer votre conduite ; mais je vous préviens que je ne permettrai pas que vous me fassiez complice d'un crime. Philomèle est coupable, c'est l'un de vos soldats, faites de lui ce que vous voudrez, mais je vous défends de toucher à l'autre, ou je vous tue !... Non pas aujourd'hui, ici, car je respecte la discipline, mais je saurai vous châtier. N'étranglez pas le père Jehan, ou, par Notre-Dame, vous m'en rendrez raison !..

— A vos ordres quand et comme il vous plaira, monsieur de Breuil. Pour le moment, voyez comment pleu m'effraient vos menaces...

Le major fit deux pas vers le peloton réuni, et leva son épée.

Un premier roulement de tambour retentit dans l'air et déchira les cœurs.

Le colonel et son aide de camp regagnèrent leurs montures comme pour ne pas couvrir de leur présence cet acte d'inqualifiable arbitraire. Isotte se précipita au-devant d'eux pour les implorer.

—Votre amant est sauvé, fillette. Le père Jehan propose de mourir à sa place, et le major accepte.

— Est-il Dieu possible ! s'écria la fillette qu'on ne put empêcher de s'élancer dans les bras du père Jehan en versant d'abondantes larmes.

A ce moment et comme, pour forcer les deux officiers à assister à l'exécution, le major cria d'une voix de tonnerre :

— Le père Jehan ! approchez !

« Oui la publication faite dans le bailliage de Saint-Guinolet; ouï les observations du conseil de guerre, — ledit père Jehan a consenti à être pendu au lieu et place du soldat Philomèle.

» Ouï et accepté les conditions, ledit père Jehan est mis sur l'heure en possession du pré sis aux Tourelles et d'un bon sur la maison de ville de noble dame la comtesse Thibaut-Leroux, marraine du susdit Philomèle.

» Le tout régularisé selon les formes, la justice va suivre son cours. »

Le colonel et de Breuil étaient en selle, à dix pas en avant de leur escorte ; ils contenaient leurs montures, prêts à défiler.

— La comtesse Thibaut-Leroux, — fit le colonel, en se penchant à l'oreille de son aide de camp elle l'eût sauvé ; le prince de Condé ne lui refuse rien. Quel guignon de n'avoir pu gagner vingt quatre heures !

— Allons, tabellion, criait de Lamballerie, griffonnez moi ça lestement.

Le boiseu précautionneux était muni de ses instruments, — parchemin, plume d'oie, encrier de corne ; — il prit pour pupitre le dos du maître d'école de la paroisse, avec qui il discutait depuis une heure sur le cas légal du remplacement d'un condamné par un autre homme.

— Père Jehan, — disait tout en pleurant la belle Isotte, — c'est-il bien vrai que vous acceptez... que vous voulez... que vous allez mourir à sa place ? Vous donnez votre vie comme ça pour sauver la sienne ?... Ah ! mais Jésus ! ça se peut-il faire ?

D'un pas hésitant, Philomèle s'approchait d'eux. La jeune fille lui jeta avec tendresse ses deux bras autour du cou; puis, revenant au père Jehan :

— Mais que lui devez-vous donc ? Quel service vous a-t-il rendu ? Il ne vous est de rien, que je crois ?

— Non, ma mie.

— Il est enfant du village; il a grandi comme moi, comme tant d'autres, autour de vous, sans plus vous remarquer que les arbres le long de la berge. — Bonjour, père Jehan. — Bonsoir, petiot... V'là-t-il pas tout ce que vous vous disiez ?

C'est ben vrai, fillette.

— Vous me connaissez plus que lui, par exemple ! Vous étiez l'ami de mes père et mère.

— Ah ! oui, pour ça oui, je les aimais ben.

— C'est pas une raison pour que vous vouliez sauver Philomèle ?

— C'est mon idée... et puis tu l'aimes tant !

— Ah ! dit la jeune fille avec tristesse, je ne me rappelle pas de vous avoir seulement offert un verre d'eau par la chaleur, ni porté une soupe au bois... Est-ce que j'ai sauté sur vos genoux et ca ressé vos cheveux blancs ?

— Oui-là, bien souvent, ma fille !

— Quelquefois, comme d'autres anciens, vous m'avez donné en passant une petite tape sur la joue ; quelquefois, par la pluie, je me suis abrité dans votre maison...

(*Clairon*). (A SUIVRE).

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches de nos correspondants particuliers
et PAR FIL SPÉCIAL

La réunion de l'Union républicaine

Paris, 26 janvier.

L'Union républicaine a tenu hier une séance très-importante, au cours de laquelle se sont nettement manifestées les opinions divergentes qui divisent ce groupe.

Tandis qu'un certain nombre de membres ont insisté sur la nécessité de nommer des délégués qui iraient engager le ministre de l'intérieur à demander le maintien de la loi sur les emblèmes séditieux, afin de ne pas compliquer encore le cabinet par la discussion d'un projet encore plus dangereux que celui du rattachement de la préfecture de police, une autre fraction de l'Union républicaine a soutenu cette thèse qu'une demande d'ajournement du projet sur les cris séditieux serait, pour le ministère, un échec moral bien plus grave qu'un échec réel.

Le groupe de l'Union républicaine tiendra une nouvelle séance aujourd'hui, pour prendre une résolution définitive.

L'Union républicaine étant le pivot de la majorité ministérielle, l'état de division accentué par la discussion d'hier est un symptôme des plus significatifs.

Le général Millot

Le *Figaro* raconte qu'il serait question de nommer le général Millot gouverneur de toutes nos possessions de l'indo-Chine.

L'état de l'Empereur Guillaume

Berlin, 25 janvier, 3 h. 56 m.

L'empereur Guillaume a passé une très-bonne nuit et va beaucoup mieux aujourd'hui La légère indisposition de l'empereur consiste surtout dans un enrouement, contracté lors des récentes fêtes données au Vieux-Château, dimanche dernier.

Hier, dans l'après-midi, le vieux monarque a été vu à la fenêtre de son cabinet de travail, au coin de la rue Sous-les-Tilleuls et de la place de l'Opéra.

L'Impératrice Eugénie

Portsmouth, 25 janvier.

L'Impératrice Eugénie est arrivée ici ce matin. Elle a été reçue par la princesse Beatrice.

Dans l'après-midi, l'impératrice s'est embarquée avec la princesse à bord du yacht royal *Alberta*, se rendant à Osborne en visite à la reine.

Réduction de salaire

Londres, 25 janvier.

Les constructeurs de navires sur la Tees et ceux d'Hartlepool ont informé leurs ouvriers que leur salaire serait réduit de 20 0/0 à partir du mois de mars.

Incendie d'une fabrique de dynamite

Bilbao, 25 janvier

Un indendie vient de détruire complètement une fabrique de dynamite. On ne signale aucune victime.

Une explosion en Ecosse

Aberdeen (Ecosse), 25 janvier.

Une forte explosion s'est produite à l'usine à gaz. Sept personnes ont été blessées.

Fin d'une grève

Barcelone, 25 janvier,

La grève des ouvriers cordonniers est terminée.

COMMERCE

DEPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch & Cie, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Le Havre, 26 janvier.

Ventes 150 b. Marché inchangé.

Liverpool, 26 janvier.

Ventes 8,000 b. Marché ferme.

New-York, 26 janvier.

Middling Upland, 10 11/16.

Recettes aux Etats-Unis : 21,000 b.

Cotes en cents du Middling, classe américaine, New-Orléans 10 1/4, Savannah 10 1/4.

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët.

Le Havre, 26 janvier 1884.

Cours de clôture de New-York, du 25 janvier

Cotons

Ventes du jour : 79,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 21,000 balles contre 28,000 en 1883 et 19,000 en 1882.

Total de la semaine : 103,000 balles contre 136,000 en 1883 et 91,000 en 1882.

déc.	janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil
	10.66	10.68	10.86	11.02	11.16	11.29	11.40
août	sept.	octob.					
11.49	11.15	10.80					

Saindoux

jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juil.	août
9.27	9.30	9.37	9.45	9.55	9.60	9.65	9.70

Mais

déc.	jan.	fév.	mars	avril	mai	juin
		61 3/4	63	64 1/4	65 3/4	

Cafés

jan.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
10.30	10.35	10.60	10.75	10.85	10.95	11.00	11.05

Froment

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin
105	110	109	112	113 1/4	114

Roubaix, 26 janvier 1884

COTONS

Rouen, 26 janvier.

Les marchés cotonniers n'ont pas d'influence sur la vente des cotons filés, qui sont, par continuation, très-demandés à livrer dans les bonnes marques convenant au tissage mécaniques de cotonnades.

Si la vente et les cours de tissus écrus sont peu suffisants, la marche en plein des tissages contraint à des achats de cotons filés qui alimentent les filatures, lesquelles peuvent ainsi pour ces genres tenir les prix extrêmes des cotes.

Bien que les acheteurs de tissus aient été moins nombreux cette semaine, l'activité dans la vente ne s'est pas ralentie, grâce aux demandes de place.

Les affaires sont languissantes en indiennes, excepté toutefois pour les genres pilons, mais les tissus fantaisie couleur sont activement recherchés.

On signale encore en Algérie une grande stagnation dans les affaires.

Manchester, 24 janvier.

Tissus et Filés : Marché peu animé. Les avis de l'Orient sont par continuation généralement défavorables et nous recevons peu d'ordres en tissus. En même temps les producteurs ne pressent pas à la vente et les cotations paraissent se soutenir assez fermement. Les files restent calmes ; prix plutôt en faveur des acheteurs.

SOIES

Lyon, 25 janv.

Le *Bulletin des soies et soieries* de Lyon, commence aujourd'hui la publication d'un mémoire adressé par M. P. Brunet, de Shanghaï, à S. Exc. Li-Hung-Chang, vice-roi, de Tien-Tsin, disant que que de nombreux examens microscopiques ont démontré que les maladies de la pébrine et de la flacherie sévissent sur les vers à soie dans les provinces de Che-Kiang et de Kiang-Tzu.

Cette nouvelle est d'une extrême importance, car elle prouve que la réduction de l'exportation de Chine, depuis trois ans, n'est pas le résultat des constances atmosphériques ou accidentelles. Or, la Chine figure pour un tiers à un quart dans les approvisionnements des fabriques de soieries européennes.

Hongkong, 10 janvier.

A Canton le marché est calme mais ferme.

	1884	1883
Ventes depuis la dernière dépêche	100 b/s	100
Exportations de Canton pour l'Europe	12900	10600
Stock invendu à Canton	1500	2000
Canton Thalee n° 4.	360	
» » n° 1.	415	

Change : Sur Londres à 4 mois de vue. 3s. 8 3/4d.

Marché aux Huiles de Lille

Cours du 24 janv.

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	70 .. à ..	30 .. à 34 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	65	.. ..	.. ..
Œillette b. goût	.. ..	36 .. 38 ..	.. ..
— rousse	.. ..	.. ..	.. ..
Caméline	.. ..	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	.. ..	30 .. 31 50	35 .. .. ..
Lin étranger	.. ..	30 .. 31 ..	35 .. 35 50
Cours précédents			
Huile de colza			79 .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet			89 .. .. ..
Lin du pays			36 .. .. ..
Lin étranger			50 .. 30 .. 35
Caméline			.. ..
Chanvre			.. ..

LILLE, 26 janv. — Sucre indigène 88 degrés cont. of. 44 75. Id. numéros 7 à 9 .. .. Id. en pains 6 kilog. numéro 1, 105 .. sucre numéro 2, ... Id. indigène numéro 3 .. .. 39 betteraves disponibles 48 50 Id courant .. .. Id. graines disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dispon. .. .. Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. même disponible .. .. Id. à livrer premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. d'été .. Id. .. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ..

ANVERS, 26 janvier. — Tous les prix s'entendent en francs par 100 kilos. — Pétroles (cote officielle). — Disponibles 31 .. .. .., janvier .. .. .., février .. .. .., mars .. .. .., 4 derniers .. .. .. — Sucre brut et entrepôt, 88 deg. n° 13/20 disp. 46 .. .. .. Id. février 46 25 .. — Lards saindoux d'Amérique. Longues bandes nouv. 95 .. 96... Courtes bandes nouv. 90 .. .. .., Longues et courtes bandes réunies par moitié, livrables en janvier 97 .. .. .., Id. février 98 .. .. — Saindoux Saxon Wilcox, disp. 112 25 .. .., janvier 112 25 .. .., février 112 25 .. .., mars avril 112 25 .. .. — Oleo : On a vendu .... S. Santos, 2 .. .. etc.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Le jeudi 24 janvier 1884, au matin

ACTIF

Encaisse de la Banque	1.945.189.882 56
Effets échus hier à recevoir	198.796 08
Portefeuille de Paris : Commerce	562.231.318 56
Portefeuille des succursales : Effets sur place	240.419.852 ..
Avances sur lingots et monnaies	11.036.200 ..
— — succursales	2.146.500
Avances sur titres	158.813.305 10
— — succursales	149.518.805 ..
Avances à l'Etat	140.000.000 ..
Rentes de la réserve :	
Loi du 17 mai 1834 (a)	10.000.000 ..
Ex